

Compte rendu du CTPD du 29 septembre 2011

A l'ordre du jour de cette réunion :

- ① Formation professionnelle: bilan 2010/2011 + programmation 2011/2012.
- ② Campagne I/R.
- ③ Transfert des DSO des pôles métiers aux SIE.
- ④ Questions diverses :
 - ♦SIP de Tarbes: nombre de cadres B dans les secteurs d'assiette.
 - ♦Communication sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

L'ensemble des documents de travail du CTPD sont consultables sur le site CGT Finances Publiques 65 à l'adresse suivante : <http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1058>

① Formation professionnelle : bilan 2010/2011 et programme de formation 2011/2012 :

Sans entrer dans le détail de ce bilan que vous pouvez consulter sur le site de la CGT Finances Publiques 65, on peut néanmoins constater que le nombre de jours de formation/stagiaire est en diminution par rapport à 2009/2010.

En 2009/2010, le nombre de jours/stagiaire était en moyenne de 1,94 jours alors qu'il n'est plus que de 1,27 jours en 2010/2011.

En chiffres bruts le nombre de jours de formation est en recul de 15 %.

Qui plus est, si l'on isole les formations nationales obligatoires (y compris celle relative à la discrimination) on constate que les demandes de formation formulées par le réseau sont insuffisamment prises en compte. C'est plus particulièrement le cas au niveau de la gestion publique où des demandes relatives aux nomenclatures comptables, la paye, les marchés publics restent sans réponse.

La CGT a fait ce constat lors des différentes visites de site qu'elle a réalisé préalablement à la tenue de ce CTP. D'ailleurs, le programme 2011/2012 recense un nombre particulièrement important de demandes dans les domaines déjà cités.

De même on peut constater qu'au niveau de la catégorie C le nombre de jours de formation est en baisse constante depuis 2 ans. Ce constat se retrouve d'ailleurs au niveau national à la DGFIP, selon le rapport d'information de la Commission des Finances de l'assemblée nationale (juillet 2011).

La Direction a reconnu que le secteur de la formation avait connu des difficultés d'organisation, qu'elle comptait en partie résoudre avec l'affectation d'un inspecteur chargé de la formation.

La CGT est également revenue sur les questions relatives à la prise en compte du temps de trajet dans le temps de travail effectif.

La Direction a confirmé qu'elle transmettrait une note aux chefs de service sur la question.

Faisant suite aux différents groupes de travail sur la question et au CTP du 9 juin organisé à l'initiative de la CGT , la Direction a confirmé que :

➤ les stages ou missions d'une journée se déroulant sur les villes de **Toulouse, Auch, Bordeaux, Montpellier** seraient compensés à hauteur de l'amplitude maximale de 10 heures.

➤ les stages ou missions de plusieurs jours sur **Toulouse, Auch, Bordeaux, Montpellier, Paris, Lyon, Noisiel, Noisy, Nevers** seraient compensés à hauteur de 10 heures sur la première journée.

➤ les départs les dimanches et jours fériés seraient examinés au cas par cas pour compensation à hauteur d'une demi journée ou d'une journée selon les heures de départ.

Pour la CGT, ces réponses, qui constituent certes une avancée, ne sont pas satisfaisantes et restent en deçà des dispositions légales définies par le décret du 25 août 2000.

Ainsi, la Direction a refusé d'entériner le fait que tout retour de stage ou de mission après 22 H 30 devait conduire à une récupération d'une demi-journée en vertu de l'article 3 du décret.

Nous maintiendrons donc notre exigence de voir inscrites des dispositions en accord complet avec la loi dans le règlement intérieur des horaires du département.

Nous invitons par ailleurs tous les agents à utiliser la lettre type que nous avons diffusé à ce sujet (accessible sur le site CGT à l'adresse suivante : http://www.financespubliques.cgt.fr/65/IMG/pdf/Lettre_type- Temps_de_trajet.pdf)

La CGT a également précisé à la Direction qu'elle accompagnerait tout agent disposé à saisir le Tribunal administratif en cas de non respect des dispositions légales.

② Campagne IR :

Le bilan de la campagne IR fourni par la Direction apparaît particulièrement idyllique. De là à dire que ce bilan n'a rien de contradictoire, il n'y a qu'un pas que la CGT n'hésite pas à franchir.

En effet, s'il est vrai que l'envoi précoce des déclarations a permis d'élargir la période de réception, ce qui peut être considéré comme positif pour les contribuables ; il n'en reste pas moins que cet avancement des dates d'envoi s'est également traduit par une implication plus importante des contrôleurs au niveau de l'accueil physique (de mi-avril à début juin).

Si la Direction prend acte de l'augmentation significative de l'affluence, aussi bien en SIP (+ 7 % pour l'accueil physique et + 14 % pour l'accueil téléphonique) qu'en trésoreries (doublement de l'accueil physique et + 45 % sur l'accueil téléphonique) elle en relativise les conséquences pour les agents au motif que l'exercice n'aurait pas connu d'évolution législative majeure.

La CGT a fermement contesté cet analyse , rappelant les évolutions constantes concernant les réductions ou crédit d'impôts, la disparition du crédit d'impôt sur les dividendes non prise en compte par certaines banques, des rubriques inutiles sur la déclaration comme celle relative au RSI, le traitement des plus values, la gestion des pertes imputées en 2010 etc.....

Cette progression de l'accueil, aussi bien en trésoreries qu'en SIP, démontre, s'il en était besoin, l'impérieuse nécessité du maintien de services fiscaux de proximité alors que l'on n'a cessé d'utiliser le développement des nouvelles technologies de l'information pour justifier les suppressions d'emplois et de structures.

La CGT a demandé une nouvelle fois à ce que les chiffres de fréquentation soit communiqués aux représentants du personnel en CTP (demande déjà formulée l'an dernier et non suivie d'effet malgré l'assentiment directionnel).

Le bilan de la campagne revient également sur le dispositif mis en place pour pallier aux déficits d'emplois du SIP de Lourdes.

Rien ne permet aujourd'hui de dire si ce dispositif sera renouvelé ou non en 2012.

La progression du nombre de télé-déclarants est présentée comme positive mais la Direction occulte toute la charge de travail générée par les déclarations internet (implication sur la TH, anomalies de plus en plus nombreuses ...).

Derrière la mise en avant de la progression des déclarations internet, on voit poindre l'argument des gains de productivité et des suppressions d'emplois de catégorie C qui en seraient la conséquence mécanique.

La CGT a également dénoncé, pour des raisons déontologiques, le recours aux vacataires pour la saisie des déclarations.

La Direction a également précisé que la prime de campagne IR (**1 800 € au total**) serait distribuée de manière égalitaire entre les **69 bénéficiaires du département** , égalité qui correspond à une demande formulée par l'ensemble des organisations syndicales lors du CTP du 19 mai 2011. Cette prime ne sera pas reconduite par la DGFIP en 2012.

③ Transfert des DSO des pôles métiers aux SIE :

[La CGT avait demandé la nomination d'un agent du SIE de Lourdes en qualité d'expert sur la question.]

Derrière le titre se cache le transfert aux SIE du traitement, ordonnancement et paiement des remboursements de crédit de TVA et des remboursements forfaitaires agricoles.

Motif de la réforme : la suppression de l'application de dépense NDL remplacée par Chorus.

[Chorus : logiciel au coût faramineux (1,1 milliard d'euros) qui devait entraîner rationalisation et gains de productivité et dont le dernier rapport parlementaire sur la gestion budgétaire 2010 (repris par le Canard Enchaîné) indique que : « *les conditions dans lesquelles de nombreux programmes ont été basculés dans Chorus font peser un risque majeur sur sa capacité à tenir la comptabilité générale de l'Etat en 2012.* ».]

La présentation du transfert d'activité aux SIE a été marquée, une énième fois, par le discours sur les vertus de la technique et de l'organisation censées améliorer l'efficacité et la productivité.

Vous aurez compris qu'on est bien là dans le domaine de la croyance et de la propagande et non de la raison puisque ce transfert d'activité se fait à effectif constant pour les SIE.

C'est pourtant bien là que se situe le cœur du problème, la direction ayant tout de même reconnu que les activités concernées par le transfert occupaient un agent au niveau départemental.

Ainsi, les SIE, qui ont dû supporter le transfert de la taxe professionnelle devenue Contribution Economique Territoriale, devraient à nouveau accepter cette nouvelle charge sans broncher.

La CGT a dénoncé l'accumulation des réformes sans recensement des charges de travail et sans bilan contradictoire sur l'exercice des missions.

Ainsi, alors que l'on nous avait présenté le transfert de la TP comme une opération neutre, le quotidien des agents en charge de la mission nous prouve le contraire. Les chiffres parlent, eux aussi, puisque les comptes débiteurs sont en augmentation moyenne de 300 % dans les SIE.

La CGT a demandé à ce qu'un bilan de la charge de travail due à la prise en charge de la CET soit réalisé et fasse l'objet d'un examen contradictoire en groupe de travail.

La direction s'est opposée dans un premier temps au principe d'un bilan sur la mise en place de la CET mais a fini par accepter la proposition de la CGT. Elle a décidé de programmer **un groupe de travail en juin 2012.**

Groupe de travail dont nous exigeons qu'il soit ouvert aux agents directement concernés dans les structures.

④ Questions diverses :

➤ Organisation du SIP de Tarbes :

La direction a indiqué que la perte de moyens du SIP de Tarbes (3 agents C et 3 agents B en moins) impose une nouvelle organisation..

La Direction fait le constat qu'il n'est plus possible de tenir l'objectif de deux contrôleurs par secteur défini en 2008 et cherche un palliatif en organisant un service dit commun regroupant accueil, CSP, courrier....

Par ailleurs les difficultés du SIP de Tarbes conduisent la Direction à revenir sur le dispositif mis en place pour répondre aux difficultés du Centre des finances de Lourdes.

Celles-ci avaient conduit la Direction à en appeler au volontariat d'agents de catégorie C de Tarbes pour intervenir en renfort à Lourdes.

Deux agents avaient répondu à l'appel.

Selon les premières indications de la Direction il serait mis fin à la mission sur Lourdes d'un des deux agents issus du SIP de Tarbes.

En parallèle, elle envisage de retirer un EDRA B de Lannemezan pour l'affecter à Lourdes.

Il suffit d'énoncer les mesures envisagées par la Direction pour comprendre qu'elle navigue à vue.

Quelle cohérence dans ce jeu de chaises musicales ? La volonté de parer au plus pressé ne peut à l'évidence tenir lieu de stratégie. A quels nouveaux tours de Bonto aurons nous droit lorsque la Direction nous annoncera en décembre des suppressions d'emplois qui devraient être du même ordre que celles de l'an dernier, compte tenu du non remplacement de deux départs à la retraite sur 3 (car telle est la proportion à la DGFIP).

Nous ne pouvons nous satisfaire de réponses qui consistent à gérer les personnels comme des pions que l'on ferait bouger sur l'échiquier départemental.

La CGT combattra avec les agents un mode de gestion des personnels qui, sous couvert de soi-disant rationalité, aboutirait à l'instauration de la mobilité forcée et ce, même si M. Parini a toujours dit que la loi de mobilité ne s'appliquerait pas à la DGFIP..

➤ Une information a été donnée sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir documents sur le site CGT FP 65) .. Une expérimentation menée dans 5 départements en 2011 sera généralisée à partir de 2012.

Hormis ces deux points présentés par la direction, la CGT est intervenue sur les questions suivantes :

➤ Conséquences pour les services de la mise en place au 1^{er} octobre d'une taxe annuelle sur la détention de caravanes ou camping cars :

Cette taxe concernera les services des SIP ainsi que les trésoreries.

Constatant que les personnes concernées par cette taxe seraient en grande majorité des gens du voyage, la CGT a proposé à la Direction de se rapprocher rapidement de l'association locale qui leur vient en aide afin qu'elle puisse les accompagner pour l'établissement des déclarations.

La CGT a déploré que cette nouvelle mission portée à la connaissance des services le 20 septembre n'ait pas fait l'objet d'une préparation suffisante .

La Direction a indiqué qu'elle se rapprocherait de l'association d'aide aux gens du voyage et qu'elle préciserait auprès des chefs de service et chefs de poste les conditions de sa mise en place dans les services.

➤ **Grève des services postaux à Bagnères et conséquences pour la trésorerie sur la période d'échéance du foncier :**

Compte tenu des retards de traitement induits par la grève (NPAI non traités, dépassement du délai de paiement ...), la CGT a demandé à ce que la Direction donne des instructions claires aux agents quant au traitement des demandes en remise de majoration.

Par ailleurs, la CGT a rappelé que le secteur recouvrement de l'impôt ne repose plus à la trésorerie de Bagnères que sur un contrôleur et un agent de guichet (en partie seulement pour ce dernier) ce qui rend encore plus difficile la gestion de cette situation. Lors de notre visite de poste, la nécessité d'un renfort sur la période est apparue indispensable. Il a donc été demandé à la direction d'en prendre compte et d'y répondre.

➤ **Conséquences de la réforme territoriale sur le réseau des trésoreries :**

La CGT a demandé à ce que le schéma départemental intercommunal soit transmis aux représentants du personnel dès qu'il sera définitif afin qu'il soit possible d'en mesurer les conséquences sur le réseau des trésoreries. L'ouverture d'un groupe de travail sur la question est à envisager.

Autres questions évoquées par la CGT :

♦ **L'absence de marché national de maintenance des copieurs et imprimantes Ricoh :** 8 photocopieurs sont tombés en panne (SIP, ICE, Hypothèques, DDFIP, trésorerie de Bagnères....) sur un parc départemental d'une soixantaine. Le coût des réparations ne peut être une raison pour laisser les choses en l'état. La CGT a demandé à ce que les interventions des techniciens se fassent dans les plus brefs délais. La direction a répondu qu'elle ferait le nécessaire (interventions techniques ou remplacement de matériel).

♦ **Gestion des amendes à la DDFIP :** Absence de consultation des applications amendes pour les agents chargés de recevoir les usagers. Absence de formation des agents concernés. La Direction a répondu que les habilitations informatiques des agents seront réalisées et que les formations nécessaires leur seront proposées. Il était temps près d'un an après la prise en charge de la mission à la DDFIP.

♦ **Local caisse à la DDFIP :** installation électrique inadaptée.

♦ **Trésorerie de Tournay :** Inondation du local archives et problèmes de sécurité électrique.

♦ **Gestion des recettes des horodateurs de la ville de Tarbes :** compte tenu de l'inadaptation des locaux du Centre des Finances de Tarbes, la recette des horodateurs continuera d'être traitée par la DDFIP. Tout porte donc à croire que cette solution provisoire prend un caractère quasi définitif.

♦ **Trésorerie de Bagnères :** des locaux qui ont 2 ans sont manifestement sous dimensionnés (ce qui en dit long sur la pertinence des fameux ratios m²/agent dont l'administration se gargarise). L'isolation thermique proche du néant implique également que ces locaux soient climatisés. Cette demande sera formulée par la CGT lors d'un prochain CHS. Nécessité également de refaire la boîte à lettres inadaptée...

♦ Ont également été évoqués les besoins de nettoyage de trésoreries comme celle d'Argelès Gazost, les travaux à la trésorerie de Loures Barousse.

D'autres questions comme celle des conditions de travail des personnels de Véolia dans les locaux de la DDFIP et du Centre des Finances de Tarbes seront évoquées en CHS.

Vos représentant(e)s CGT présents au CTPD du 29 septembre 2011 :	
Encarnita Cerrillo Bernard fourcade Gérard Duzer	Pierre Durand Alain Estrade José Navarro. Expert : Philippe Peres

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...**

Nom prénom :
Adresse administrative :
eMail :
Grade : Echelon/Indice :
Temps partiel : Date:.....
Signature,



Bulletin à renvoyer à Alain Estrade (SIP Tarbes) ou Philippe Peres (SIP/SIE de Lourdes) ou Pierre Durand (service comptabilité DDFIP 65)